

## Groupe TMX Limitée présente ses résultats du deuxième trimestre de 2023

- Produits de 306,2 millions de dollars, un autre record trimestriel, en hausse de 7 % en regard de ceux de 285,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022
- Résultat dilué par action de 0,35 \$, en hausse de 6 % par rapport à 0,33 \$ au deuxième trimestre de 2022
- Résultat ajusté dilué par action<sup>1</sup> stable à 0,38 \$ par rapport au deuxième trimestre de 2022

TORONTO, le 27 juillet 2023 – Groupe TMX Limitée [TSX : X] (le « Groupe TMX ») a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2023.

À propos des résultats du premier semestre de 2023, John McKenzie, chef de la direction du Groupe TMX, a déclaré :

« La solide performance de TMX au premier semestre de l'année a été marquée par des trimestres consécutifs de produits records et d'importants progrès dans nos initiatives d'entreprise afin de faire évoluer notre entreprise et de mieux servir nos parties prenantes et notre clientèle en expansion partout dans le monde. La croissance des produits est avant tout attribuable aux augmentations d'un exercice à l'autre pour les secteurs *Solutions globales*, *perspectives et stratégies d'analyse*, y compris Trayport et TMX Datalinx, et *Négociation et compensation de dérivés*, à l'exclusion de BOX. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par les produits du secteur *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe* ainsi que les activités de mobilisation de capitaux, qui ont diminué comparativement au premier semestre de 2022 en raison des conditions de marché difficiles. Nous nous tournons vers l'avenir avec une mentalité d'adaptation et d'innovation, résolu à nous appuyer sur notre bilan en matière de succès, à exécuter notre stratégie de croissance mondiale à long terme et à remplir notre objectif d'améliorer les marchés et de favoriser les idées audacieuses. »

À propos de la performance du Groupe TMX au deuxième trimestre de 2023, David Arnold, chef de la direction financière du Groupe TMX, a déclaré :

« TMX a continué de dégager de solides résultats financiers au deuxième trimestre, comme l'illustrent la croissance de 7 % des produits et la croissance de 6 % du résultat dilué par action d'un exercice à l'autre. L'augmentation globale des produits découle des augmentations dans les deux chiffres pour ce qui est de Trayport et de TMX Datalinx, en partie contrebalancées par l'incidence négative de la baisse des activités de mobilisation de capitaux et de négociation de titres de participation. Tout comme l'essor positif de l'ensemble de nos activités, les résultats du deuxième trimestre reflètent l'accroissement soutenu de la proportion des produits de TMX tirés de sources récurrentes. À la suite de notre récent fractionnement d'actions à raison de cinq pour une, notre conseil a majoré le dividende trimestriel de 3 %, pour le porter à 18 cents par action ordinaire. »

---

<sup>1</sup> Le résultat ajusté dilué par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION<sup>2</sup>

### Mesures non conformes aux PCGR

Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR<sup>3</sup>, tandis que le résultat ajusté par action, le résultat ajusté dilué par action et le TCAC du résultat ajusté par action sont des ratios non conformes aux PCGR<sup>4</sup>, et ils n'ont pas de sens normalisé conformément aux PCGR. En conséquence, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

La direction a recours à ces mesures, qui excluent certains éléments, car elle considère que cette approche offre aux investisseurs une meilleure analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et sur le plan financier, y compris, dans certains cas, de notre capacité à générer de la trésorerie. La direction a recours à ces mesures également pour évaluer la performance de manière plus efficace au fil du temps, et le fait d'exclure ces éléments facilite les comparaisons d'une période à une autre. Le fait d'exclure certains éléments ne signifie pas qu'ils sont de nature non récurrente ou qu'ils ne sont pas utiles aux investisseurs.

Le résultat ajusté par action, le résultat ajusté dilué par action et le bénéfice net ajusté servent à présenter la performance financière continue d'une période à une autre, exclusion faite d'un certain nombre d'ajustements présentés aux rubriques *Rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat ajusté par action du deuxième trimestre de 2023 et du deuxième trimestre de 2022* et *Rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat ajusté par action du premier semestre de 2023 et du premier semestre de 2022*.

Nous avons également présenté le TCAC du RPA ajusté à long terme à titre d'objectif financier, soit le taux de croissance du résultat ajusté dilué par action au fil du temps, exclusion faite des ajustements qui touchent le caractère comparable du RPA ajusté d'une période à l'autre, notamment ceux indiqués aux rubriques *Rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat ajusté par action du deuxième trimestre de 2023 et du deuxième trimestre de 2022* et *Rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat ajusté par action du premier semestre de 2023 et du premier semestre de 2022*. Le TCAC du RPA ajusté est fondé sur les hypothèses présentées à la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective – Hypothèses relatives aux objectifs financiers à long terme*.

De même, nous présentons le ratio de distribution des dividendes fondé sur les dividendes versés divisés par le résultat ajusté par action comme une mesure de la capacité du Groupe TMX à verser des dividendes, à l'exclusion d'un certain nombre d'ajustements décrits aux rubriques *Rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat ajusté par action du deuxième trimestre de 2023 et du deuxième trimestre de 2022* et *Rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat ajusté par action du premier semestre de 2023 et du premier semestre de 2022*.

Le ratio dette-BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR définie comme le total de la dette à long terme et de la dette arrivant à échéance dans un délai d'un an divisé par le BAIIA ajusté. Le BAIIA ajusté est calculé comme le bénéfice net excluant les charges d'intérêts, les charges d'impôt, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts liés aux transactions, les coûts d'intégration, les produits (pertes) ponctuels et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du Groupe TMX.

---

<sup>2</sup> Le Groupe TMX a effectué un fractionnement à raison de cinq pour une de ses actions ordinaires en circulation (le « fractionnement d'actions ») avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 13 juin 2023. Tous les nombres d'actions ordinaires et les montants par action qui figurent dans le présent communiqué, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement d'actions.

<sup>3</sup> Selon le sens attribué dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*.

<sup>4</sup> Selon le sens attribué dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*.

## Comparaison du trimestre clos le 30 juin 2023 (deuxième trimestre de 2023 ou T2 2023) et du trimestre clos le 30 juin 2022 (deuxième trimestre de 2022 ou T2 2022)<sup>5</sup>

L'information qui suit porte sur les états financiers du Groupe TMX pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement au deuxième trimestre de 2022.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T2 2023	T2 2022	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Produits	<b>306,2 \$</b>	285,1 \$	21,1 \$	7 %
Charges d'exploitation	<b>159,4</b>	147,8	11,6	8 %
Bénéfice d'exploitation	<b>146,8</b>	137,3	9,5	7 %
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	<b>97,3</b>	92,1	5,2	6 %
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX <sup>6</sup>	<b>107,1</b>	105,3	1,8	2 %
Résultat par action				
De base	<b>0,35</b>	0,33	0,02	6 %
Dilué	<b>0,35</b>	0,33	0,02	6 %
Résultat ajusté par action <sup>7</sup>				
De base	<b>0,38</b>	0,38	0,00	0 %
Dilué	<b>0,38</b>	0,38	0,00	0 %
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<b>172,7</b>	152,0	20,7	14 %

### Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et résultat par action

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX s'est chiffré à 97,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, ou 0,35 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre 92,1 millions de dollars, ou 0,33 \$ par action ordinaire de base et après dilution, pour le deuxième trimestre de 2022. L'augmentation du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX rend compte de la hausse de 9,5 millions de dollars du bénéfice d'exploitation entre le deuxième trimestre de 2022 et le deuxième trimestre de 2023, du fait de l'augmentation de 21,1 millions de dollars des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation de 11,6 millions de dollars des charges d'exploitation. L'augmentation des produits entre le deuxième trimestre de 2022 et le deuxième trimestre de 2023 tient compte d'un montant de 1,8 million de dollars lié à WSH ainsi que de la hausse des produits des secteurs Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse et Négociation et compensation de dérivés (compte non tenu de BOX), facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des droits d'inscription, des volumes de négociation de titres de participation et des produits provenant de BOX. L'augmentation des charges comprenait des charges d'environ 2,6 millions de dollars au titre de SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023 et dessaisissement le 21 avril 2023) et de WSH (acquise le 9 novembre 2022), dont une tranche d'environ 0,4 million de

<sup>5</sup> Le Groupe TMX a effectué un fractionnement à raison de cinq pour une de ses actions ordinaires en circulation (le « fractionnement d'actions ») avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 13 juin 2023. Tous les nombres d'actions ordinaires et les montants par action qui figurent dans le présent communiqué, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement d'actions.

<sup>6</sup> Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

<sup>7</sup> Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

dollars se rapportait à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises de WSH et une tranche d'environ 0,1 million de dollars se rapportait à des charges liées aux acquisitions et coûts connexes en lien avec SigmaLogic. Les charges ont également augmenté en raison de la hausse des effectifs et des coûts salariaux, des frais juridiques, des frais de marketing et des coûts liés aux commandites. Cette hausse a été quelque peu contrebalancée par les charges de 5,0 millions de dollars engagées au deuxième trimestre de 2022 relativement à AST Canada et à Ventriks, dont une tranche d'environ 4,9 millions de dollars se rapportait aux coûts d'intégration d'AST Canada et une tranche de 0,1 million de dollars se rapportait à des charges liées aux acquisitions et coûts connexes en lien avec Ventriks.

L'augmentation du résultat par action est aussi attribuable en partie à la baisse du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au deuxième trimestre de 2023 en regard du deuxième trimestre de 2022.

### **Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX<sup>8</sup> et du résultat ajusté par action<sup>9</sup> du deuxième trimestre de 2023 et du deuxième trimestre de 2022<sup>10</sup>**

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX avec le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat par action avec le résultat ajusté par action. Les résultats financiers ont été ajustés de manière à rendre compte des éléments suivants :

1. Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles du deuxième trimestre de 2022 et du deuxième trimestre de 2023 liées à la transaction Maple de 2012 (TSX, TSXV, MX, CDS, Alpha et Shorcan), à Compagnie Trust TSX, à Trayport (y compris VisoTech et Tradesignal), à AST Canada, à BOX et à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à WSH au deuxième trimestre de 2023. Ces coûts sont une composante du poste *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*.
2. Les coûts d'intégration découlant de l'intégration d'AST Canada au deuxième trimestre de 2022. Ces coûts sont inclus dans les postes *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*, *Rémunération et avantages* et *Frais de vente et charges générales et administratives*.
3. Les coûts liés aux acquisitions et coûts connexes pour le deuxième trimestre de 2022 et le deuxième trimestre de 2023 se rapportent à la transaction visant SigmaLogic (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence avant l'acquisition du contrôle en février 2023 et qui a fait l'objet d'un dessaisissement en avril 2023). Le deuxième trimestre de 2022 comprend aussi des coûts connexes à l'acquisition de la participation dans Ventriks (juin 2022). Ces coûts sont inclus dans les postes *Frais de vente et charges générales et administratives* et *Rémunération et avantages*.
4. Le profit découlant de la vente de la totalité de notre participation dans SigmaLogic à VettaFi (le 21 avril 2023), déduction faite des coûts liés au dessaisissement. Ce profit est inclus dans le poste *Autres produits*, tandis que les coûts sont inclus dans le poste *Frais de vente et charges générales et administratives*.
5. Le profit lié à la juste valeur de la contrepartie éventuelle, qui rend compte de la réduction du passif au titre de la clause d'indexation sur le résultat repris dans le cadre de l'acquisition de WSH. Ce profit est inclus dans le poste *Charges financières nettes*.

---

<sup>8</sup> Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

<sup>9</sup> Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

<sup>10</sup> Le Groupe TMX a effectué un fractionnement à raison de cinq pour une de ses actions ordinaires en circulation (le « fractionnement d'actions ») avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 13 juin 2023. Tous les nombres d'actions ordinaires et les montants par action qui figurent dans le présent communiqué, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement d'actions.

(en millions de dollars) (non audité)	Avant impôt		Impôt		Après impôt			
	T2 2023	T2 2022	T2 2023	T2 2022	T2 2023	T2 2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX					<b>97,3</b>	92,1	5,2	6 %
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :								
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions <sup>11</sup>	<b>15,0</b>	14,2	<b>3,2</b>	4,7	<b>11,8</b>	9,5	2,3	24 %
Coûts d'intégration <sup>12</sup>	—	4,9	—	1,3	—	3,6	(3,6)	(100) %
Coûts d'acquisition et coûts connexes <sup>13</sup>	<b>0,1</b>	0,1	—	—	<b>0,1</b>	0,1	—	0 %
Profit sur la vente de SigmaLogic, déduction faite des coûts liés au dessaisissement <sup>14</sup>	<b>(1,2)</b>	—	<b>0,2</b>	—	<b>(1,0)</b>	—	(1,0)	s. o.
Profit lié à la juste valeur de la contrepartie éventuelle <sup>15</sup>	<b>(1,1)</b>	—	—	—	<b>(1,1)</b>	—	(1,1)	s. o.
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX <sup>16</sup>					<b>107,1</b>	105,3	1,8	2 %

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX a augmenté de 2 %, passant de 105,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 à 107,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 en raison surtout de la hausse des produits, atténuée par les charges d'exploitation plus élevées et la charge d'impôt sur le résultat plus importante.

<sup>11</sup> Comprend la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, y compris BOX, AST Canada et Tradesignal aux deuxièmes trimestres de 2022 et de 2023 et WSH au deuxième trimestre de 2023.

<sup>12</sup> Comprend les coûts liés à l'intégration d'AST Canada (acquise le 12 août 2021) au deuxième trimestre de 2022.

<sup>13</sup> Les deuxièmes trimestres de 2022 et de 2023 comprennent les coûts liés à la transaction visant SigmaLogic (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence avant l'acquisition du contrôle en février 2023 et qui a fait l'objet d'un dessaisissement le 21 avril 2023). Le deuxième trimestre de 2022 comprend les coûts liés à l'acquisition de Ventriks. Voir la rubrique *Initiatives et réalisations* pour obtenir davantage de renseignements.

<sup>14</sup> Profit découlant de la vente de SigmaLogic (le 21 avril 2023). Voir la rubrique *Initiatives et réalisations – SGPSA – Transaction visant SigmaLogic* pour obtenir davantage de renseignements.

<sup>15</sup> Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Charges financières nettes*.

<sup>16</sup> Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

(non audité)	T2 2023		T2 2022	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	0,35 \$	0,35 \$	0,33 \$	0,33 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :				
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions <sup>17</sup>	0,04	0,04	0,04	0,04
Profit lié à la juste valeur de la contrepartie éventuelle <sup>18</sup>	(0,01)	(0,01)	—	—
Coûts d'intégration <sup>19</sup>	—	—	0,01	0,01
Résultat ajusté par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX <sup>20</sup>	0,38 \$	0,38 \$	0,38 \$	0,38 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	278 562 112	279 435 541	279 328 560	280 620 575

Le résultat ajusté dilué par action est demeuré stable à 0,38 \$ au deuxième trimestre de 2023 par rapport au deuxième trimestre de 2022, ce qui reflète l'augmentation du bénéfice d'exploitation et la baisse du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation entre le deuxième trimestre de 2022 et le deuxième trimestre de 2023, contrebalancées par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

## Produits

(en millions de dollars)	T2 2023	T2 2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Formation de capital	81,1 \$	73,4 \$	7,7 \$	10 %
Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	56,6	58,8	(2,2)	(4) %
Négociation et compensation de dérivés	63,8	64,1	(0,3)	0 %
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	104,7	88,8	15,9	18 %
	306,2 \$	285,1 \$	21,1 \$	7 %

Les produits se sont chiffrés à 306,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, en hausse de 21,1 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de 285,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, par suite des hausses des produits des secteurs *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*, *Formation de capital* et *Négociation et compensation de dérivés (compte non tenu de BOX)*, en partie neutralisées par des baisses pour le secteur *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et une diminution de 1,9 million de dollars des produits provenant de BOX. L'augmentation au deuxième trimestre de 2023 par rapport au deuxième trimestre de 2022 tient compte de produits de 1,8 million de dollars provenant de WSH (entreprise acquise le 9 novembre 2022). Compte non tenu des produits provenant de WSH, les produits ont augmenté de 7 % au deuxième trimestre de 2023 par rapport au deuxième trimestre de 2022.

<sup>17</sup> Comprend la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, y compris BOX, AST Canada et Tradesignal aux deuxièmes trimestres de 2022 et 2023 et WSH au deuxième trimestre de 2023.

<sup>18</sup> Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Charges financières nettes*.

<sup>19</sup> Comprend les coûts liés à l'intégration d'AST Canada (acquise le 12 août 2021) au deuxième trimestre de 2022.

<sup>20</sup> Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*. Les éléments *Coûts liés aux acquisitions et coûts connexes* et *Profit sur la vente de SigmaLogic, déduction faite des coûts liés au désaisissement* ne sont pas présentés dans le rapprochement étant donné que l'ajustement représente moins de 0,01 \$.

## Charges d'exploitation

(en millions de dollars)	T2 2023	T2 2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Rémunération et avantages	80,5 \$	66,4 \$	14,1 \$	21 %
Systèmes d'information et de négociation	21,4	21,6	(0,2)	(1) %
Frais de vente et charges générales et administratives	29,6	32,1	(2,5)	(8) %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	27,9	27,7	0,2	1 %
	159,4 \$	147,8 \$	11,6 \$	8 %

Les charges d'exploitation se sont établies à 159,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, en hausse de 11,6 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celles de 147,8 millions de dollars inscrites au deuxième trimestre de 2022. L'augmentation du deuxième trimestre de 2022 au deuxième trimestre de 2023 comprenait des charges d'environ 2,6 millions de dollars au titre de SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023 et dessaisissement le 21 avril 2023) et de WSH (acquise le 9 novembre 2022), dont une tranche d'environ 0,4 million de dollars se rapportait à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises de WSH et une tranche d'environ 0,1 million de dollars se rapportait à des charges liées aux acquisitions et coûts connexes en lien avec SigmaLogic. Les charges sont également en hausse en raison des charges plus élevées attribuables à l'augmentation des effectifs et des coûts salariaux, des frais juridiques, des frais de marketing et des coûts liés aux commandites.

Ces augmentations ont été quelque peu contrebalancées par des charges de 5,0 millions de dollars engagées au deuxième trimestre de 2022 relativement à AST Canada et à Ventriks, dont une tranche d'environ 4,9 millions de dollars au titre des coûts d'intégration liés à AST Canada et une tranche de 0,1 million de dollars au titre des coûts d'acquisition et coûts connexes liés à Ventriks. Compte non tenu des charges liées à SigmaLogic, à WSH, à AST Canada et à Ventriks, les charges d'exploitation ont augmenté de 10 % au deuxième trimestre de 2023 par rapport au deuxième trimestre de 2022.

## Informations supplémentaires

### **Quote-part (de la perte) du bénéfice des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence**

(en millions de dollars)	T2 2023	T2 2022	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	(0,4) \$	(0,3) \$	(0,1) \$	(33) %

- Au deuxième trimestre de 2023, notre quote-part de la perte des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence a augmenté de 0,1 million de dollars. Pour le deuxième trimestre de 2023, notre quote-part (de la perte) du bénéfice des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence englobe les résultats de VettaFi et de Ventriks, alors que pour le deuxième trimestre de 2022, elle englobait les résultats de SigmaLogic.

## Autres produits

(en millions de dollars)	T2 2023	T2 2022	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	1,3 \$	— \$	1,3 \$	s. o.

- Au deuxième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit sans effet sur la trésorerie de 1,3 million de dollars résultant de la vente de la totalité de notre participation dans SigmaLogic à VettaFi en échange d'actions ordinaires additionnelles de VettaFi.

## Charge d'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif

Charge d'impôt sur le résultat (en millions de dollars)		Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	
T2 2023	T2 2022	T2 2023	T2 2022
35,1 \$	28,8 \$	25 %	22 %

- Le taux d'impôt effectif se serait établi à environ 27 %, compte non tenu des participations ne donnant pas le contrôle, pour le deuxième trimestre de 2023, soit une hausse de 1 % par rapport au deuxième trimestre de 2022 qui s'explique surtout par l'augmentation du taux d'imposition des sociétés du Royaume-Uni, qui est passé de 19 % à 25 %, en date du 1<sup>er</sup> avril 2023. Un taux d'impôt combiné de 23,5 % a été appliqué tout au long de l'année d'imposition, conformément aux dispositions applicables aux sociétés dont l'exercice se termine le 31 décembre.
- Au deuxième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé relativement à des pertes fiscales passées qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant pour VisoTech, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante de 0,9 million de dollars de la charge d'impôt sur le résultat.

## Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars)	T2 2023	T2 2022	Augmentation en dollars
	8,4 \$	8,4 \$	0,0 \$

- Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est demeuré stable au deuxième trimestre de 2023 par rapport au deuxième trimestre de 2022, la baisse des produits provenant de BOX ayant été compensée par la diminution des charges d'exploitation.

## Comparaison du semestre clos le 30 juin 2023 (premier semestre de 2023 ou S1 2023) et du semestre clos le 30 juin 2022 (premier semestre de 2022 ou S1 2022)<sup>21</sup>

L'information qui suit porte sur les états financiers du Groupe TMX pour le premier semestre de 2023, comparativement au premier semestre de 2022.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	S1 2023	S1 2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Produits	<b>605,3 \$</b>	572,4 \$	32,9 \$	6 %
Charges d'exploitation	<b>318,8</b>	293,1	25,7	9 %
Bénéfice d'exploitation	<b>286,5</b>	279,3	7,2	3 %
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	<b>186,3</b>	379,7	(173,2)	(48) %
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX <sup>22</sup>	<b>210,7</b>	208,0	2,7	1 %
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX				
De base	<b>0,67</b>	1,29	(0,62)	(48) %
Dilué	<b>0,67</b>	1,28	(0,61)	(48) %
Résultat ajusté par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX <sup>23</sup>				
De base	<b>0,76</b>	0,75	0,01	1 %
Dilué	<b>0,75</b>	0,74	0,01	1 %
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<b>269,3</b>	230,7	38,6	17 %

<sup>21</sup> Le Groupe TMX a effectué un fractionnement à raison de cinq pour une de ses actions ordinaires en circulation (le « fractionnement d'actions ») avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 13 juin 2023. Tous les nombres d'actions ordinaires et les montants par action qui figurent dans le présent communiqué, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement d'actions.

<sup>22</sup> Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

<sup>23</sup> Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

## Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et résultat par action

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX s'est chiffré à 186,3 millions de dollars au premier semestre de 2023, ou 0,67 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre 359,5 millions de dollars, ou 1,29 \$ par action ordinaire de base et 1,28 \$ par action ordinaire après dilution, pour le premier semestre de 2022. Le recul du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX rend compte essentiellement d'un profit hors trésorerie de 177,9 millions de dollars comptabilisé au premier trimestre de 2022 et découlant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix, en partie contrebalancé par une augmentation du bénéfice d'exploitation de 7,2 millions de dollars. La hausse du bénéfice d'exploitation entre le premier semestre de 2022 et le premier semestre de 2023 résulte d'une augmentation des produits de 32,9 millions de dollars, dont une tranche de 3,4 millions de dollars se rapportait à WSH et une tranche de 0,2 million de dollars se rapportait à SigmaLogic, ainsi que de la hausse des produits des secteurs Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse, Formation de capital et Négociation et compensation de dérivés (compte non tenu de BOX), facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des droits d'inscription, des volumes de négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe et des produits provenant de BOX. Les charges d'exploitation ont aussi augmenté de 25,7 millions de dollars, ce qui comprenait des charges de 5,9 millions de dollars au titre de SigmaLogic, de WSH et de VettaFi, dont une tranche d'environ 1,1 million de dollars se rapportait à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises de WSH et une tranche d'environ 0,8 million de dollars se rapportait à des charges liées aux acquisitions et coûts connexes en lien avec SigmaLogic, WSH et VettaFi. Les charges ont également augmenté en raison de la hausse des effectifs et des coûts salariaux.

L'augmentation du résultat par action est aussi attribuable en partie à la baisse du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours du premier semestre de 2023 en regard du premier semestre de 2022.

## Rapprochement du bénéfice net ajusté<sup>24</sup> attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action<sup>25</sup> du premier semestre de 2023 et du premier semestre de 2022

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX avec le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat par action avec le résultat ajusté par action. Les résultats financiers ont été ajustés de manière à rendre compte des éléments suivants :

1. Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles du semestre clos le 30 juin 2022 et du semestre clos le 30 juin 2023 se rapportent à la transaction Maple de 2012 (TSX, TSXV, MX, CDS, Alpha et Shorcan), à Compagnie Trust TSX, à Trayport (y compris VisoTech et Tradesignal), à AST Canada, à BOX et à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à WSH pour le semestre clos le 30 juin 2023. Ces coûts sont une composante du poste *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*.
2. Les coûts liés aux acquisitions du semestre clos le 30 juin 2022 et du semestre clos le 30 juin 2023 se rapportent à la transaction visant SigmaLogic (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence avant l'acquisition du contrôle en février 2023 et le dessaisissement en avril 2023). Le semestre clos le 30 juin 2023 tient compte des coûts liés à l'acquisition de WSH (acquise le 9 novembre 2022) et de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans VettaFi (janvier 2023). Le semestre clos le 30 juin 2022 tient compte des coûts liés à l'acquisition de la participation dans Ventriks (juin 2022). Ces coûts sont inclus dans les postes *Rémunération et avantages, Frais de vente et charges générales et administratives* et *Charges financières nettes*.
3. Le profit découlant de la vente de la totalité de notre participation dans SigmaLogic à VettaFi (le 21 avril 2023), déduction faite des coûts liés au dessaisissement. Ce profit est inclus dans le poste *Autres produits* tandis que les coûts sont inclus dans le poste *Frais de vente et charges générales et administratives*.

<sup>24</sup> Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

<sup>25</sup> Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

4. Le profit lié à la juste valeur de la contrepartie éventuelle, qui rend compte de la réduction du passif au titre de la clause d'indexation sur le résultat repris dans le cadre de l'acquisition de WSH. Ce profit est inclus dans le poste *Charges financières nettes*.
5. Les coûts d'intégration découlant de l'intégration d'AST Canada au cours du semestre clos le 30 juin 2022. Ces coûts sont inclus dans les postes *Rémunération et avantages, Systèmes d'information et de négociation et Frais de vente et charges générales et administratives*.
6. Le profit résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (à compter du 3 janvier 2022) au cours du semestre clos le 30 juin 2022. Ce profit est inclus dans les *Autres produits*.

(en millions de dollars) (non audité)	Avant impôt		Impôt		Après impôt			
	\$1 2023	\$1 2022	\$1 2023	\$1 2022	\$1 2023	\$1 2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX					<b>186,3</b>	359,5	(173,2)	(48) %
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :								
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions <sup>26</sup>	<b>30,2</b>	29,0	<b>7,6</b>	7,5	<b>22,6</b>	21,5	1,1	5 %
Coûts d'acquisition et coûts connexes <sup>27</sup>	<b>3,9</b>	0,4	—	—	<b>3,9</b>	0,4	3,5	875 %
Coûts d'intégration <sup>28</sup>	—	6,1	—	1,6	—	4,5	(4,5)	(100) %
Profit sur la vente de SigmaLogic, déduction faite des coûts liés au dessaisissement <sup>29</sup>	<b>(1,2)</b>	—	<b>0,2</b>	—	<b>(1,0)</b>	—	(1,0)	s. o.
Profit lié à la juste valeur de la contrepartie éventuelle <sup>30</sup>	<b>(1,1)</b>	—	—	—	<b>(1,1)</b>	—	(1,1)	s. o.
Profit lié à BOX <sup>31</sup>	—	(177,9)	—	—	—	(177,9)	177,9	(100) %
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX <sup>32</sup>					<b>210,7</b>	208,0	2,7	1 %

<sup>26</sup> Comprend la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, y compris BOX, AST Canada et Tradesignal au premier semestre de 2022 et au premier semestre de 2023, et WSH au premier semestre de 2023.

<sup>27</sup> Le premier semestre de 2022 et le premier semestre de 2023 tiennent compte des coûts de transaction liés à SigmaLogic (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence avant l'acquisition du contrôle en février 2023). Le premier semestre de 2023 tient également compte des coûts liés à l'acquisition de WSH (acquise le 9 novembre 2022) et de la prise de participation dans VettaFi (janvier 2023). Voir la rubrique *Initiatives et réalisations* pour obtenir davantage de renseignements.

<sup>28</sup> Comprend les coûts liés à l'intégration d'AST Canada (acquise le 12 août 2021) au premier semestre de 2022.

<sup>29</sup> Profit découlant de la vente de SigmaLogic (le 21 avril 2023). Voir la rubrique *Initiatives et réalisations – SGPSA – Transaction visant SigmaLogic* pour obtenir davantage de renseignements.

<sup>30</sup> Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Charges financières nettes*.

<sup>31</sup> Profit résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (à compter du 3 janvier 2022) au premier semestre de 2022.

<sup>32</sup> Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX a augmenté de 1 %, passant de 208,0 millions de dollars pour le premier semestre de 2022 à 210,7 millions de dollars pour le premier semestre de 2023 en raison surtout d'une hausse du bénéfice d'exploitation, en partie neutralisée par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

(non audité)	S1 2023		S1 2022	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	0,67 \$	0,67 \$	1,29 \$	1,28 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :				
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions <sup>33</sup>	0,09	0,08	0,08	0,08
Coûts d'acquisition et coûts connexes <sup>34</sup>	0,01	0,01	—	—
Profit lié à la juste valeur de la contrepartie éventuelle <sup>35</sup>	(0,01)	(0,01)	—	—
Coûts d'intégration <sup>36</sup>	—	—	0,02	0,02
Profit lié à BOX <sup>37</sup>	—	—	(0,64)	(0,64)
Résultat ajusté par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX <sup>38</sup>	0,76 \$	0,75 \$	0,75 \$	0,74 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	278 614 000	279 480 950	278 983 850	280 393 290

Le résultat ajusté dilué par action a augmenté de 0,01 \$, passant de 0,74 \$ au premier semestre de 2022 à 0,75 \$ au premier semestre de 2023, en raison de l'augmentation du bénéfice d'exploitation et de la diminution du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation entre le premier semestre de 2022 et le premier semestre de 2023, contrebalancées en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

<sup>33</sup> Comprend la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, y compris BOX, AST Canada et Tradesignal au premier semestre de 2022 et au premier semestre de 2023, et WSH au premier semestre de 2023.

<sup>34</sup> Le premier semestre de 2022 et le premier semestre de 2023 tiennent compte des coûts de transaction liés à SigmaLogic (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence avant l'acquisition du contrôle en février 2023). Le premier semestre de 2023 tient également compte des coûts liés à l'acquisition de WSH (acquise le 9 novembre 2022) et de la prise de participation dans VettaFi (janvier 2023). Voir la rubrique *Initiatives et réalisations* pour obtenir davantage de renseignements.

<sup>35</sup> Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Charges financières nettes*.

<sup>36</sup> Comprend les coûts liés à l'intégration d'AST Canada (acquise le 12 août 2021) au premier semestre de 2022.

<sup>37</sup> Profit résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (à compter du 3 janvier 2022) au premier semestre de 2022.

<sup>38</sup> Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*. Le profit sur la vente de SigmaLogic, déduction faite des coûts liés au dessaisissement n'est pas présenté dans le rapprochement étant donné que l'ajustement représente moins de 0,01 \$.

## Produits

(en millions de dollars)	S1 2023	S1 2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Formation de capital	144,6 \$	137,2 \$	7,4 \$	5 %
Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	118,1	120,9	(2,8)	(2) %
Négociation et compensation de dérivés	135,3	135,7	(0,4)	0 %
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	207,3	178,6	28,7	16 %
	605,3 \$	572,4 \$	32,9 \$	6 %

Les produits se sont chiffrés à 605,3 millions de dollars au premier semestre de 2023, en hausse de 32,9 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de 572,4 millions de dollars au premier semestre de 2022, par suite des hausses des produits des secteurs *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*, *Formation de capital* et *Négociation et compensation de dérivés (compte non tenu de BOX)*, en partie neutralisées par des baisses pour le secteur *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et une diminution de 7,3 millions de dollars des produits provenant de BOX. L'augmentation au premier semestre de 2023 par rapport au premier semestre de 2022 tient compte de produits de 3,4 millions de dollars provenant de WSH et de produits de 0,2 million de dollars provenant de SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023 et dessaisissement le 21 avril 2023). Compte non tenu des produits provenant de WSH et de SigmaLogic, les produits ont augmenté de 5 % au premier semestre de 2023 par rapport au premier semestre de 2022.

## Charges d'exploitation

(en millions de dollars)	S1 2023	S1 2022	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Rémunération et avantages	157,6 \$	137,7 \$	19,9 \$	14 %
Systèmes d'information et de négociation	44,6	41,6	3,0	7 %
Frais de vente et charges générales et administratives	60,7	57,9	2,8	5 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	55,9	55,9	0,0	0 %
	318,8 \$	293,1 \$	25,7 \$	9 %

Les charges d'exploitation se sont établies à 318,8 millions de dollars au premier semestre de 2023, en hausse de 25,7 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de 293,1 millions de dollars inscrites au premier semestre de 2022. L'augmentation des charges entre le premier semestre de 2022 et le premier semestre de 2023 tenait compte de charges d'environ 5,9 millions de dollars ayant trait à SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023 et dessaisissement le 21 avril 2023), à WSH (entreprise acquise le 9 novembre 2022) et à VettaFi (prise de participation en janvier 2023), dont une tranche d'environ 1,1 million de dollars se rapportait à l'amortissement d'immobilisations incorporelles de WSH et une tranche de 0,8 million de dollars se rapportait à des charges liées aux acquisitions et coûts connexes en lien avec SigmaLogic, WSH et VettaFi. Les charges sont également en hausse en raison des charges plus élevées attribuables à l'augmentation des effectifs et des coûts salariaux, des coûts des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés, des coûts d'exploitation au titre des TI, des charges liées aux produits, des frais de déplacement et de divertissement de même que des coûts de marketing.

Ces augmentations ont été quelque peu contrebalancées par la baisse de 6,2 millions de dollars des charges liées à AST Canada et à Ventriks, dont une tranche d'environ 6,1 millions de dollars au titre des coûts d'intégration liés à AST Canada et une tranche de 0,1 million de dollars au titre des coûts d'acquisition et coûts connexes liés à Ventriks. Compte non tenu des charges liées à SigmaLogic, à WSH, à AST Canada, à Ventriks et à VettaFi, les charges d'exploitation ont augmenté de 9 % au premier semestre de 2023 par rapport au premier semestre de 2022.

### **Informations supplémentaires**

#### **Quote-part du bénéfice (de la perte) des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence**

(en millions de dollars)	S1 2023	S1 2022	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	(0,9) \$	(0,4) \$	(0,5) \$	(125) %

- Au premier semestre de 2023, notre quote-part de la perte des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence a augmenté de 0,5 million de dollars. Pour le premier semestre de 2023, notre quote-part de la (perte) du bénéfice des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence englobe les résultats de VettaFi<sup>39</sup>, de SigmaLogic<sup>40</sup> et de Ventriks, alors que pour le premier semestre de 2022, elle englobait les résultats de CanDeal<sup>41</sup>, de SigmaLogic et de Ventriks.

#### **Autres produits**

(en millions de dollars)	S1 2023	S1 2022	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	1,3 \$	177,9 \$	(176,6) \$	(99) %

- Au premier semestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit sans effet sur la trésorerie de 1,3 million de dollars résultant de la vente de la totalité de notre participation dans SigmaLogic à VettaFi en échange d'actions ordinaires additionnelles de VettaFi.
- Au premier semestre de 2022, nous avons comptabilisé un profit sans effet sur la trésorerie de 177,9 millions de dollars résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (à compter du 3 janvier 2022).

<sup>39</sup> Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au 9 janvier 2023.

<sup>40</sup> Consolidée le 16 février 2023 et ayant fait l'objet d'un dessaisissement le 21 avril 2023.

<sup>41</sup> En date du 28 février 2022, TMX a cessé d'appliquer la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser CanDeal.

## Charge d'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif

Charge d'impôt sur le résultat (en millions de dollars)		Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	
S1 2023	S1 2022	S1 2023	S1 2022
68,0 \$	60,3 \$	25 %	14 %

Le taux d'impôt effectif se serait établi à environ 27 %, compte non tenu des participations ne donnant pas le contrôle, pour le premier semestre de 2023, ce qui représente une hausse de 1 % par rapport au premier semestre de 2022, en raison surtout de l'augmentation du taux d'imposition des sociétés du Royaume-Uni, qui est passé de 19 % à 25 %, en date du 1<sup>er</sup> avril 2023. Un taux d'impôt combiné de 23,5 % a été appliqué tout au long de l'année d'imposition, conformément aux dispositions applicables aux sociétés dont l'exercice se termine le 31 décembre.

### Premier semestre de 2022

- Pour le premier semestre de 2022, la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (à compter du 3 janvier 2022) a donné lieu à un profit non imposable.
- Pour le premier semestre de 2022, nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé relativement à des pertes fiscales passées qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant pour VisoTech, ce qui a donné lieu à une baisse correspondante de 0,9 million de dollars de la charge d'impôt sur le résultat.

### Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars)	S1 2023	S1 2022	(Diminution) en dollars
	16,1 \$	20,2 \$	(4,1) \$

- La diminution du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle au premier semestre de 2023 par rapport au premier semestre de 2022 s'explique surtout par la baisse du bénéfice net de BOX, qui découle de la baisse des produits et de la hausse des charges d'exploitation.

## **PRATIQUE DE GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS**

Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du Groupe TMX (le « conseil ») a passé en revue le présent communiqué de presse ainsi que les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour le deuxième trimestre de 2023 et le rapport de gestion connexe, et il a recommandé que le conseil les approuve. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour le deuxième trimestre de 2023, le rapport de gestion s'y rapportant et le contenu du présent communiqué de presse ont été approuvés par tous les membres du conseil suivant leur examen.

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Nos états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour le deuxième trimestre de 2023 sont établis en conformité avec les IFRS et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les mesures financières comprises dans le rapport de gestion et le présent communiqué de presse sont fondées sur des états financiers qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), pour la préparation d'états financiers intermédiaires, conformément à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*, à moins d'indication contraire. Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

### **ACCÈS AUX DOCUMENTS**

Le Groupe TMX a déposé ses états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et son rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2023 auprès des organismes de réglementation canadiens des valeurs mobilières. Le présent communiqué de presse doit être lu à la lumière de nos états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et de notre rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2023. Ces documents sont disponibles à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou sur le site Web du Groupe TMX, à l'adresse [www.tmx.com](http://www.tmx.com). Ce communiqué de presse ne reprend pas les renseignements figurant sur le site Web. En outre, il sera possible d'obtenir sans frais des exemplaires de ces documents en communiquant avec l'équipe des relations avec les investisseurs du Groupe TMX par téléphone, au 1 888 873-8392, ou par courriel, à [TMXshareholder@tmx.com](mailto:TMXshareholder@tmx.com).

## MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent communiqué de presse du Groupe TMX renferme de l'« information prospective » (au sens attribué à ce terme dans la législation en valeurs mobilières canadienne applicable) qui est fondée sur des attentes, des hypothèses, des estimations, des prévisions et d'autres facteurs que la direction estime pertinents en date du présent communiqué de presse. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes et d'expressions de nature prospective comme « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « planifier », « viser », « estimer », « avoir l'intention de », ou « croire », ou des variantes de ces termes et expressions ou leur forme négative ou des déclarations selon lesquelles certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « pourront », ou non, être prises, survenir ou se matérialiser. En raison de sa nature, l'information prospective exige que nous formulions des hypothèses et est exposée à des risques et à des incertitudes d'importance en raison desquels nos attentes, nos conclusions et nos hypothèses pourraient se révéler inexactes.

L'information prospective contenue dans le présent communiqué de presse comprend notamment nos objectifs à long terme concernant le TCAC des produits et le TCAC du résultat ajusté par action; notre cible à l'égard du ratio de distribution des dividendes; notre cible à l'égard du ratio dette-BAIIA ajusté; nos objectifs concernant la croissance des produits récurrents, des produits à l'extérieur du Canada et du pourcentage des produits de SGPSA par rapport au total des produits du Groupe TMX; la modernisation des plateformes de compensation, notamment les dépenses en trésorerie prévues relativement à la modernisation de nos plateformes de compensation et le calendrier de mise en œuvre du projet de modernisation; d'autres énoncés portant sur les réductions de coûts; l'incidence de la capitalisation boursière globale des émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV (de 2021 à 2022); les changements futurs au taux d'impôt prévu par la loi du Groupe TMX anticipé pour 2023; d'autres facteurs relatifs aux bourses de valeurs, aux bourses de dérivés et aux chambres de compensation ainsi qu'à l'entreprise, aux objectifs et priorités stratégiques, à la conjoncture du marché, aux tarifs, aux projets de nature technologique et à d'autres initiatives commerciales, y compris le calendrier de leur mise en œuvre, aux avantages et synergies prévus découlant d'AST Canada, y compris l'incidence attendue sur le résultat et le résultat ajusté par action du Groupe TMX et le calendrier de ceux-ci; ainsi que les résultats financiers ou la situation financière, les activités et les perspectives du Groupe TMX qui comportent des risques et des incertitudes d'importance.

Ces risques incluent notamment la concurrence d'autres bourses ou marchés, y compris les systèmes de négociation parallèles et les nouvelles technologies et les autres sources de financement, à l'échelle nationale ou internationale; la dépendance à l'égard de l'économie canadienne; les répercussions défavorables sur nos résultats de la conjoncture ou de l'incertitude entourant l'économie mondiale (y compris la COVID-19, la hausse des taux d'intérêt, la forte inflation et les contraintes des chaînes d'approvisionnement), notamment les modifications aux cycles commerciaux qui ont une incidence sur notre secteur; l'incapacité de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié; des facteurs géopolitiques et autres qui pourraient entraîner une interruption des activités (y compris la COVID-19); la dépendance à l'égard de la technologie de l'information; des retards importants dans le projet de modernisation des services de postnégociation découlant de la mise en œuvre par le secteur du règlement T+1 ou pour d'autres raisons, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts de mise en œuvre et avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation; la vulnérabilité de nos réseaux et des fournisseurs de services tiers à l'égard des risques de sécurité, notamment des cyberattaques; l'incapacité de formuler ou de mettre en œuvre adéquatement nos stratégies; les contraintes imposées par la réglementation; les contraintes imposées en raison de notre niveau d'endettement; les risques liés aux litiges ou à d'autres procédures; la dépendance envers une clientèle suffisante; l'incapacité d'élaborer, de commercialiser ou de faire accepter de nouveaux produits; l'incapacité de conclure des acquisitions et d'intégrer les entreprises acquises de manière à atteindre les objectifs économiques prévus, y compris AST Canada, ou de nous dessaisir d'activités moins rentables de manière efficace; le risque de change; l'incidence défavorable de nouvelles activités commerciales; les incidences défavorables de dessaisissements d'activités; l'incapacité de répondre à nos besoins de trésorerie en raison de notre structure de société de portefeuille et des restrictions applicables au versement de dividendes intra-groupe; la dépendance envers des fournisseurs tiers de produits et de services; la dépendance des activités de négociation à l'égard d'un petit nombre de clients; les risques liés à nos activités de compensation; les défis de l'expansion internationale; les restrictions sur la propriété d'actions ordinaires du Groupe TMX; notre incapacité de protéger notre propriété intellectuelle; les répercussions défavorables d'un événement de marché systémique sur certaines de nos activités; les risques liés au crédit des clients; le fait que les structures de coûts sont largement fixes; l'incapacité de réaliser des réductions de coûts selon les montants ou le calendrier prévus; la dépendance à l'égard du niveau d'activité boursière qui échappe à notre volonté; les contraintes réglementaires qui s'appliquent aux activités du Groupe TMX et de ses

filiales réglementées, les coûts relatifs aux services de compensation et de dépôt, les volumes de négociation (qui pourraient être supérieurs ou inférieurs aux prévisions) et l'incidence connexe sur les produits; les niveaux futurs des produits, qui pourraient être moins importants que prévu, ou des coûts, qui pourraient être plus importants que prévu.

L'information prospective est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment les hypothèses relatives à la capacité du Groupe TMX de soutenir la concurrence de marchés boursiers mondiaux et régionaux et d'autres systèmes de négociation; la conjoncture économique et commerciale en général; les cours de change (notamment les estimations des cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain ou la livre sterling); les prix des marchandises; le niveau des opérations et de l'activité sur les marchés et particulièrement le niveau des opérations sur les principaux produits du Groupe TMX; les activités d'expansion, de marketing et de vente; la disponibilité continue de financement à des conditions acceptables pour des initiatives futures; les changements aux taux d'intérêt et le moment de ces changements, notamment, pouvant influencer positivement ou négativement sur l'apport d'AST Canada au résultat ajusté par action; le montant et le moment des synergies des produits et des coûts relatifs aux technologies découlant de l'acquisition d'AST Canada; les niveaux de productivité du Groupe TMX, de même que ceux de ses concurrents; la concurrence sur le marché; les activités de recherche et de développement; la capacité de lancer avec succès de nouveaux produits et services et leur acceptation par les clients; le lancement réussi de diverses ressources et capacités technologiques; l'incidence de divers règlements sur le Groupe TMX et ses clients; le maintien de bonnes relations entre le Groupe TMX et son personnel; et la durée de toute interruption de travail, panne du matériel ou autre interruption importante des activités à l'un de ses établissements, à l'exception des interruptions pour entretien et autres interruptions similaires prévues.

## Hypothèses relatives aux objectifs financiers à long terme

Outre les hypothèses énoncées ci-dessus, l'information prospective se rapportant aux objectifs à long terme de TCAC des produits et aux objectifs à long terme de TCAC du résultat ajusté par action est fondée sur des hypothèses, notamment :

- le succès obtenu par le Groupe TMX dans la réalisation d'initiatives de croissance et l'atteinte d'objectifs commerciaux;
- la poursuite des investissements dans des entreprises de croissance et dans des initiatives de transformation, dont des technologies et systèmes de la prochaine génération;
- l'absence de variations importantes de notre taux d'impôt effectif et du nombre de nos actions en circulation;
- la croissance des produits récurrents interne et externe;
- des niveaux modérés de volatilité au sein des marchés à long terme;
- des niveaux d'inscriptions, de négociation et de compensation conformes à l'activité historique;
- une croissance économique conforme à l'activité historique;
- l'absence de modifications importantes dans la réglementation;
- la poursuite de la gestion disciplinée des charges dans l'ensemble de nos activités;
- la révision continue des priorités d'investissement en faveur de solutions d'entreprise et de nouvelles capacités;
- la génération de flux de trésorerie disponibles conformes aux montants annualisés historiques;
- une incidence limitée de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt et des contraintes des chaînes d'approvisionnement sur nos plans de croissance des activités à long terme, y compris sur la capacité de nos émetteurs inscrits de mobiliser des capitaux.

Bien que nous estimions que des événements ou des faits subséquents pourraient nous amener à modifier notre point de vue, nous n'avons nullement l'intention de mettre à jour la présente information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige. Il ne faut pas se fier à la présente information prospective comme s'il s'agissait de notre avis à une date postérieure à celle du présent communiqué de presse. Nous avons tenté de répertorier les facteurs importants susceptibles de faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats réels de ceux qui sont actuellement présentés dans l'information prospective. Toutefois, il peut exister d'autres facteurs pouvant faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats de ceux qui sont actuellement prévus, estimés ou attendus. Rien ne garantit que l'information prospective se révélera exacte, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier outre mesure à l'information prospective. La liste des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous ne se veut pas exhaustive. Une description des facteurs susmentionnés est présentée à la rubrique **Gestion des risques d'entreprise** de notre rapport de gestion annuel de 2022.

## À propos du Groupe TMX (TSX : X)

Le Groupe TMX exploite des marchés mondiaux. Il met au point des solutions d'analyse et bâtit des communautés numériques appuyant le financement, la croissance et la réussite des entreprises, des négociateurs et des investisseurs. Les principales activités du Groupe TMX comprennent la [Bourse de Toronto](#), la [Bourse de croissance TSX](#), la [Bourse Alpha TSX](#), la [Caisse canadienne de dépôt de valeurs](#), la [Bourse de Montréal](#), la [Corporation canadienne de compensation de produits dérivés](#) et [Trayport](#), qui offrent des marchés d'inscription, des marchés de négociation, des mécanismes de compensation, des services de dépôt, des solutions technologiques, des produits d'information et d'autres services à la communauté financière mondiale. Le Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux dans l'ensemble de l'Amérique du Nord (Montréal, Calgary, Vancouver et New York), ainsi que dans des marchés internationaux clés, dont Londres, Singapour et Vienne. Pour en savoir plus sur le Groupe TMX, visitez le [www.tmx.com](http://www.tmx.com). Suivez le Groupe TMX sur Twitter : [@TMXGroup](#).

## Conférence téléphonique / Webdiffusion audio

Le Groupe TMX tiendra une conférence téléphonique, qui sera aussi diffusée sur le Web, afin de discuter des résultats financiers du deuxième trimestre de 2023.

Horaire : de 8 h à 9 h (HE), le vendredi 28 juillet 2023.

Les participants à la conférence téléphonique sont priés de téléphoner au numéro ci-après au moins 15 minutes avant le début de la conférence.

La webdiffusion audio de la conférence sera aussi disponible sur le site Web du Groupe TMX au [www.tmx.com](http://www.tmx.com), sous l'onglet Investisseurs.

Conférence téléphonique : 416 764-8659 ou 1 888 664-6392

Enregistrement : 416 764-8677 ou 1 888 390-0541

Le code d'accès pour l'enregistrement est 585517.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Catherine Kee  
Gestionnaire principale, Communications  
d'entreprise et relations avec les médias  
Groupe TMX  
416 814-8834  
[catherine.kee@tmx.com](mailto:catherine.kee@tmx.com)

Amin Mousavian  
Vice-président, Relations  
avec les investisseurs, trésorerie et  
administration  
Groupe TMX  
416 732-3460  
[amin.mousavian@tmx.com](mailto:amin.mousavian@tmx.com)